Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Gendarmerie
Aéronef (type couleur immatriculation)	FMJBH FMJCK
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Capitaine CHAVANNE

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
du 18 mars 2019	Briançon	zone 14/15/16/17				6 X 1 heure max par jour - stage pilote haute montagne
au 29 mars 2019	Briançon	zone 14/15/16/17				6 X 1 heure max par jour - stage pilote haute montagne

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 55 / 2019

à Gap, le 15/03 / 2019

Le Directeur,

Pierre GOMMENVILLE